



## CLUB DE BRIDGE DE OUISTREHAM RIVA-BELLA

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Article 1 : OUVERTURE DU CLUB

Le Club est ouvert :

- Mardi et Mercredi : 1 heure avant le début du tournoi soit 13h30
- Mardi (matin), mercredi (matin), Jeudi (matin et après-midi) suivant avis des formateurs

Les clefs :

Salles principales : sont détenues par le Président, les membres chargés de l'organisation et de la gestion des tournois de régularité et les formateurs. La clef d'accès aux salles principales peut être confiée à un membre licencié au club qui en fait la demande pour un usage prévu par les statuts. Elle est remise sous contrôle et responsabilité du possesseur de la clef.

Les clefs du bureau sont remises individuellement et sont strictement à usage personnel.

#### Article 2 : ACCES DES SALLES (bureau )

**Bureau** : l'accès est strictement réservé aux membres du Conseil d'Administration ayant en charge la gestion des tournois (préparation des données, création des séances et remontée des résultats) et la gestion du bar.

Toute autre personne doit être accompagnée d'un membre habilité.

**L'accès des salles** est autorisé pour :

- Les tournois de Régularité, les mardis, mercredis,
- Le mardi matin, mercredi matin et la journée du jeudi à la formation
- Le vendredi peut être exceptionnellement utilisé si libre d'activité (Tarot)
- Les manifestations du Club.

**L'accès au bar** : Seules les personnes agréées par le Conseil d'Administration sont autorisées à servir des consommations. Le bar est ouvert le mardi et mercredi après les tournois de régularité.

Le Club de Ouistreham est affilié à la Fédération Française de Bridge via le Comité Régional de Bridge de Basse-Normandie. A ce titre, il applique les directives et exigences de ces institutions.

La salle de jeu est composée de 14 tables au maximum.

Conformément aux exigences de la FFB et pour le bon déroulement des tournois, l'orientation NS des tables est clairement identifiée dans chaque salle. L'orientation et l'alignement des tables ne doivent pas être modifiés sans avis du Conseil d'Administration.

#### Article 3 : TARIFS

Cotisation annuelle du Club : 23 euros

Débutant 1<sup>ère</sup> année (gratuite)

Licence Fédérale : 45 euros

Licence Junior : gratuite  
Licence Scolaire : gratuite

Droits de table :

- Membre : 3,50 euros/personne
- Passage : 5,00 euros/personne
- Scolaire / Cadet : Offert

Les tarifs pourront à tout moment être modifiés par le Conseil d'Administration.

Autant que possible, le paiement des cotisations, licence et droits de table devront se faire via le site internet de la Fédération Française de Bridge.

## ARTICLE 4 : COMPETITIONS

### Tournois du Club (Régularité)

Le déroulement de ces tournois est soumis à l'article 2.

L'inscription aux tournois, se fait via le site officiel de la Fédération Française de Bridge (Mon Espace, se connecter, inscriptions aux tournois du club).

L'inscription au tournoi devra avoir été effectuée au plus tard la veille dudit tournoi. Toutefois, en accord avec le Directeur du tournoi toute paire (non inscrite et présente le jour d'un tournoi) pourra être autorisée à participer au tournoi.

En cas d'empêchement de dernier instant, l'un des membres de la paire ne pouvant pas jouer devra désinscrire l'équipe et en informer dans la mesure du possible un des membres du club organisateur des tournois.

**Parrainage des Débutants :** Tout membre qui accepte de parrainer un joueur débutant (niveau inférieur ou égal à 4<sup>ème</sup> série mineure en jouant avec lui au moins une fois par mois pendant l'année se verra remettre un carnet de 10 tickets de jeu en fin d'année.

**Récompenses :** Les tournois de régularité du Mardi (Classement en %) du Mercredi (Classement en PE) sont récompensés trimestriellement par une dotation suivant la participation des joueurs ou toute autre formule décidée par simple décision du Conseil d'Administration.

### Compétitions Fédérales

#### – Statut des Equipes INTERCLUBS

Le Club est seul responsable des équipes qu'il engage. Les équipes sont confiées à un Capitaine chargé de proposer à la Commission Sportive sa composition. L'engagement des équipes est à la charge du Club.

#### – Autres Compétitions Fédérales

L'engagement de ces équipes est libre pour toutes compétitions (par paire ou par quatre). L'engagement est à la charge du capitaine.

## **ARTICLE 5 : ECOLE DE BRIDGE**

L'Ecole de Bridge fonctionne :

Le mardi matin :

- De 10h00 à 12h00 : 1<sup>ère</sup> année (Jean-Claude Fauvel)

Le mercredi matin :

- De 10h00 à 12h00 : 2<sup>ème</sup> année (Jean-Claude Fauvel)
- De 10h00 à 12h00 : Perfectionnement (Thérèse Dubourg)

Le Jeudi :

- De 10h00 à 12h00 : 3<sup>ème</sup> année (Thérèse Dubourg)

## **ARTICLE 6 : BUREAU EXECUTIF et CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **BUREAU EXECUTIF**

Président : Alain Deslogis

Vice-Président : Jean Dornois

Secrétaire : Marie-France Mastain

Trésorière : Suzanne Demars

Trésorière Adjointe : Liliane Gaudy

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres du Bureau exécutif et

Henri Béthouart

Nicole Cassinadri

Michèle Daout

Gilles Deghaye

Janine Giroux

Laurent Hennebois

Didier Lebreton

Il sera procédé, après chaque Assemblée Générale du Club, à l'élection des membres du Bureau Exécutif. La liste de ces membres sera réactualisée par avenir au présent Règlement Intérieur et affichée sur les panneaux du Club.

## **ARTICLE 7 : COMMISSIONS et DELEGATIONS**

Relations avec le comité : Alain Deslogis

Délégués du Club : Alain Deslogis, Jean Dornois, Marie-Anne Quermonne

Relations avec la Municipalité : Alain Deslogis, Jean Dornois, Nicole Cassinadri,

Relations Médias : Alain Deslogis, Jean Dornois

Responsable Sanitaire : Jean Dornois

Commission « Animation du Club » :

- Bar : Didier Lebreton, Michèle Daout, Janine Giroux, Marie-France Mastain
- Soirée : Jean Dornois, Nicole Cassinadri, Jeanine Giroux,

Organisation et Gestion Tournois de Régularité : Alain Deslogis, Michèle Daout, Henri Béthouart, Laurent Hennebois

Gestion site internet : Didier Lebreton, Jean-Dominique Fabréga

Vérificateur des comptes : Gilles Deghaye

Membres Associés :

- Enseignement : Jean-Claude Fauvel, Thérèse Dubourg

Il sera procédé, après chaque Assemblée Générale du Club, à la désignation des membres des différentes commissions et délégués du Club et membres associés. La liste de ces personnes sera réactualisée par avenant au présent Règlement Intérieur et affichée sur les panneaux du Club.

## **ARTICLE 8 : ETHIQUE ET DISCIPLINE**

Tout sujet relevant de l'éthique ou de la discipline au sein du club est traité au niveau du Conseil d'administration. Si besoin se fait sentir, le Président se réserve le droit de saisir la Commission des Litiges qui traite le sujet.

Commission des Litiges (Annexe 2).

## **ARTICLE 9 : EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Règlement intérieur pourra être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

En cas d'urgence (accident, sinistre partiel, pandémie ou autre fait majeur), le Président pourra prendre toutes dispositions nécessaires à la gestion de ladite urgence sans en référer préalablement au Conseil d'Administration.

Toutefois, le Président devra, le plus rapidement possible, réunir le CA afin de l'informer de la situation et expliquer les mesures qu'il a prises face à l'urgence.

## **ARTICLE 10 : PUBLICITE**

Le Règlement Intérieur et le Règlement régissant la Commission des Litiges seront affichés sur les panneaux du Club.